



CONTRAT DU TERRITOIRE D'INDUSTRIE LIMOGES METROPOLE ELAN 2020-2022

ENTRE

☐ Le « Territoire d'industrie » représenté par :

Limoges Métropole – Communauté urbaine représentée par son Président en exercice, Monsieur Jean-Paul DURET, agissant en cette qualité et à ces fins autorisées par délibération du conseil communautaire en date du 21 novembre 2019,

La communauté de communes ELAN représentée par son Président en exercice, Monsieur Bernard DUPIN, agissant en cette qualité et à ces fins autorisées par délibération du conseil communautaire en date du 6 novembre 2019.

ci-après, les « **intercommunalités** » ;

d'une part,

ET

- ☐ La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par son Président Alain ROUSSET,
- ☐ L'État représenté par le Préfet de département et le cas échéant le Recteur,
- ☐ La Banque des territoires, groupe Caisse des Dépôts et Consignations représenté par son directeur régional,
- ☐ Bpifrance représenté par son directeur régional,
- ☐ Pôle emploi représenté par son directeur régional,
- ☐ Business France représenté par son directeur interrégional,

ci-après, les « **partenaires publics** » ;

d'autre part,

AINSI QUE

☐ Les industriels :

Monsieur Charles Antoine De Barbuat, Président Directeur Général de la SAS TEXELIS,
Industriel référent du comité de pilotage local

Et :

Monsieur Laurent AUROY, Président de la SAS ProtoTIG,

Monsieur Charles BERNARDAUD, Directeur du Développement de la SA à Directoire Bernardaud

Monsieur Christian FAVETTO, Directeur général de Freudenberg Joints Plats SAS

Monsieur Marc HERVE, Head of Sales PrC - Western Europe - Oerlikon Balzers,

Monsieur Régis MATHIEU, Orano - Directeur de l'établissement de Bessines
Monsieur Mickael TILLY, Directeur général de ElringKlinger Meillor SAS
Représentants industriels composant le comité de pilotage local

L'ensemble des intercommunalités, partenaires publics et industriels sont dénommés ci-après les « signataires ».

Vu la délibération du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine XXX n°XXX en date du 16 décembre 2019 autorisant le président à signer ;

Vu la délibération du conseil de la Communauté Urbaine LIMOGES METROPOLE n°XXX en date du 21 novembre 2019 autorisant le président à signer ;

Vu la délibération de la communauté de communes ELAN n°XXX en date du 6 novembre 2019 autorisant le président à signer ;

Vu la décision de l'opérateur XXX en date du XXX autorisant le représentant à signer ;

Il est convenu ce qui suit.

Préambule

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Cette nouvelle approche repose sur plusieurs principes :

- **un principe de ciblage** visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative ;
- **un principe de gestion décentralisée**, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'intercommunalités au service d'une **approche « du bas vers le haut »** ;

Le projet de Territoire d'industrie qui suit a été élaboré en concertation et en partenariat avec les élus et les acteurs industriels. Il vise à partager un diagnostic, énoncer des ambitions et des priorités, et définir les actions concrètes les soutenant.

Enjeux du Territoire d'industrie

Le territoire Limoges Métropole - ELAN a été identifié « Territoires d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018.

Les enjeux suivants ont été identifiés par les signataires :

1. Contexte

Le Territoire d'Industrie Limoges Métropole - ELAN compte 236 500 habitants et regroupe :

- la Communauté Urbaine Limoges Métropole (20 communes) notamment structurée autour de la ville centre, Limoges et de son pôle urbain (Boisseuil, Chaptelat, Condat-sur-Vienne, Couzeix, Feytiat, Isle, Le-Palais-sur-Vienne, Limoges & Panazol)
- la Communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature (24 communes) organisée autour de trois pôles d'équilibre (Ambazac, Bessines-sur-Gartempe & Nantiat).

187 588 personnes sont salariées sur le territoire de Limoges Métropole, soit 5 % des salariés régionaux et 5 005 personnes sur ELAN. 11 % des salariés de Limoges Métropole travaillent dans l'industrie (soit 9 910 salariés) et 24 % des salariés d'ELAN (soit 1 218 salariés) ce, malgré une baisse substantielle de l'emploi industriel sur ce territoire entre 2009 et 2014. L'industrie est donc un secteur bien présent (12 % à l'échelle du territoire d'industrie) mais encore, sous représenté par comparaison avec l'ensemble de la Région Nouvelle-Aquitaine (1857 900 salariés à l'échelle de la région soit 14 %). En revanche, le secteur de l'administration, la santé et le social est surreprésenté par rapport à l'ensemble de la Région et totalise 43 % de l'emploi sur Limoges Métropole et 38 % sur ELAN. Le CHU de Limoges apparaît d'ailleurs comme le premier employeur du territoire Limoges Métropole ainsi que les EHPAD et l'accueil hospitalier sur ELAN.

Une analyse des 5 secteurs industriels les plus représentés sur le territoire de Limoges Métropole-ELAN, montre que l'activité industrielle se construit principalement autour d'un tissu manufacturier spécialisé dans les équipements électriques (Legrand, Schneider Electric, KIT Electric) et les industries agroalimentaires (notamment avec Madrange, CV Plainemaison, Laiterie des Fayes, SOMAFER). Viennent ensuite la fabrication de produits en caoutchouc et plastiques (Freudenberg, ElringKlinger, Plast Avenir, Starplast) ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques, qui intègrent le travail de la céramique et du verre (Bernardaud, Valeo, GBM, Haviland, Geberit, Oerlikon Balzers) et Orano au titre des industries extractives. Le secteur du travail du bois (hors 1^{ère} transformation), de l'industrie du papier et de l'imprimerie (LIMA, MAQPRINT, Flexocolor, DISA...) sont également bien présents sur le territoire.

Par ailleurs, l'économie locale peut également compter sur un tissu industriel diversifié qui va de la fabrication d'équipements pour les véhicules (avec Texelis, Valeo, ex-Steva, ElringKlinger), à la santé (Catalent, Sequens, Algade, Orano) et qui maintiennent le territoire dans un cycle de développement positif.

On retrouve ainsi 6 entreprises industrielles au sein des 40 plus importants employeurs de notre territoire (Legrand, Madrange, Texelis, Valeo, Freudenberg, ElringKlinger) parmi lesquels la seule entreprise du CAC 40 qui a son siège en Nouvelle-Aquitaine, Legrand.

Le territoire Limoges Métropole - ELAN dispose d'un potentiel d'innovation important, notamment centré autour de la technopole Ester, terreau de Start Up reconnues et lieu de ressources et d'échanges rendus possibles par les pôles de compétitivité (Pole européen de la Céramique et ALPHA RLH) et clusters (Pole Environnement Nouvelle Aquitaine, Invivolim, Odeys, ALIPTIC, ...) qui contribuent au développement économique du territoire.

En effet, le Parc d'activités d'ESTER participe à la création et l'essor des projets innovants et de haute technologie en offrant aux porteurs de projets, chefs d'entreprises, chercheurs, étudiants... les meilleures conditions de développement. Il réunit sur un même site le monde de l'industrie (grands groupes, PME et startup), de la recherche (laboratoires, centres de transfert) et de la formation, afin d'en déployer les synergies et de construire un esprit de réseau basé sur les collaborations et les partenariats.

Ester comptait, en 2018, 186 raisons sociales dont 135 entreprises, 2 800 emplois et 800 étudiants au sein de l'école d'ingénieurs. Le Parc est soutenu par un ensemble de dispositifs spécialisés dans l'accompagnement et le conseil en création d'entreprises, et en ingénierie de l'innovation : incubateur technologique, société de capital-risque, BPI...

¹ Données UIMM 2018

2. Défis de notre territoire

Les enjeux de notre Territoire d'Industrie sont d'accompagner l'évolution de notre tissu économique productif tout en créant les conditions d'émergence de nouvelles activités et de renforcer les liens entre territoire et entreprises et entre les entreprises :

- *Affirmer notre identité industrielle.*

A la différence d'autres territoires de Nouvelle Aquitaine comme Cognac, par exemple, où l'ensemble de l'économie locale est centré autour de l'activité spiritueux, notre territoire dans son ensemble pourrait faire corps autour d'une identité industrielle redéfinie et réaffirmée, où se développerait la fierté de produire en France et en Nouvelle-Aquitaine.

Les espaces dédiés à l'activité industrielle sont également quelquefois peu visibles (ex zone où sont implantées Texelis, Arquus et Cogemacoustic avec plus de 500 emplois). De même, si le territoire ELAN est dynamisé par deux pôles « industriels », l'un à Bessines sur Gartempe (avec Orano, Somafer et ex-Stéva), l'autre à Chamboret/Nantiat (avec Freudenberg et ErlingKlinger), il ne porte pas non plus une réelle unité industrielle.

Aussi, le programme Territoires d'Industrie est l'occasion de reconnaître une identité industrielle forte de nos métiers et de nos savoir-faire, liée à un marketing territorial lisible et dédié, en appui des filières d'excellence et, en lien, avec le potentiel de recherche et de formation.

- *Renforcer l'attractivité de notre territoire en dépassant son enclavement*

Le SRADETT relève dans le cadre de son diagnostic des situations d'enclavement territorial, en particulier, dans le cas de Limoges. En effet, l'enjeu territorial repose sur un maintien et une amélioration de la qualité de l'offre (RN 141 et RN 147 en particulier) et un développement de services complémentaires au maillage existant. De plus, les liaisons aériennes jouent un rôle de désenclavement d'autant plus face à l'absence de liaisons ferroviaires à grande vitesse. Pour les entreprises industrielles qui travaillent majoritairement au national et à l'export, il est en effet très difficile de faire venir les clients et des prospects sur le territoire.

Dès lors plusieurs enjeux sont partagés sur le territoire : le besoin d'une liaison ferroviaire vers Paris fiable et connectée, une connexion ferroviaire/routière vers Poitiers voire Angoulême pour favoriser le lien rapide vers les aéroports internationaux, et un enjeu marqué pour les connexions Est/Ouest qui traversent l'A20, nœud routier stratégique pour ELAN et Limoges Métropole. Il s'agirait également d'assurer la continuité de la maintenance de cet axe qui dessert chaque jour de nombreuses entreprises et de garantir la gratuité de cet axe.

Enfin, un hub vers les aéroports d'Orly, de Londres et de Lyon a été mis en place avec l'appui des collectivités locales à des prix compétitifs. Il s'agit d'une belle opportunité pour les entreprises et pour le territoire sur laquelle pourrait s'appuyer certaines actions de Territoires d'Industrie, pour compenser l'absence de liaisons directes vers Roissy.

Dès lors, les priorités de la démarche Territoires d'Industrie s'inscrivent pleinement dans le cadre de ces enjeux qui visent à faciliter la circulation des biens et des hommes et de développer les réseaux de communication.

- *Favoriser le recrutement et la formation des hommes et des femmes :*

Le territoire doit faire face à des besoins prégnants de formations mutualisées et personnalisées, agiles, adaptées aux évolutions actuelles et futures des métiers de l'industrie.

Il s'agit donc d'une part, d'attirer des profils d'intérêt formés ou non mais également leurs familles en présentant un territoire porteur d'opportunités (emploi du conjoint, implantation de la famille dans un environnement favorable, ...) où le métier industriel est valorisé (salaires attractifs, innovation, ...). D'autre part, un enjeu important réside dans le fait d'offrir des

conditions de réalisations professionnelles aux personnes formées dans des enseignements d'excellence et de favoriser ainsi le lien entre la formation et l'emploi et éviter la « fuite » des talents. Cet enjeu s'inscrit dans la continuité d'un modèle de partenariat public-privé autour de la formation assez unique en France (lien organisation professionnelle et rectorat).

Cela passe notamment par la promotion d'une vision actualisée et attractive de l'industrie, et ce, le plus tôt possible en mobilisant par exemple les acteurs de la culture scientifique, technique et industrielle. Il s'agirait également de contribuer à construire et à donner des outils aux acteurs de la formation et de l'orientation pour séduire les nouveaux publics.

Enfin, il est également nécessaire de conforter la structure de l'université au plan régional et de lui donner une visibilité nationale et internationale.

- *Mobiliser plus d'innovation pour permettre aux entreprises d'anticiper les évolutions industrielles*

Il s'agit de capitaliser sur les laboratoires de l'Université de Limoges pour, d'une part, conforter 3 filières d'excellence au fort potentiel d'innovation – Electronique, photonique, hyperfréquences, Céramique et matériaux avancés, Cycle urbain de l'eau – et faciliter le « ressourcement » des entreprises du territoire ; et, d'autre part, faire émerger les filières de demain (santé humaine, animale et végétale, développement durable...).

Il s'agit également de faire prendre conscience qu'il existe d'autres formes de valorisation des ressources générées par l'activité industrielle (peu ou mal exploitées), mais créatrices de valeur.

3. Ambitions et priorités

Afin de répondre à ces 4 défis, plusieurs grands objectifs stratégiques de développement ont été identifiés :

- Promouvoir et développer une identité industrielle forte au service de l'attractivité du territoire et du développement local
- Favoriser le continuum formation initiale et continue et industrie
- Apporter une meilleure visibilité à l'emploi industriel et attirer des talents
- Maintenir, attirer et développer les entreprises
- Soutenir le développement d'une industrie durable
- Soutenir le développement des productions locales - IAA / Bois

4. Actions déjà engagées

Des actions ont déjà été engagées par les signataires pour accompagner le territoire dans ses ambitions et priorités énoncées ci-dessus, dont certains sont présentés ci-dessous :

4.1 L'identité industrielle, le développement local et l'attractivité

Limoges Métropole a souhaité faire appel à un prestataire spécialisé pour réaliser une étude permettant d'appréhender son positionnement économique et d'analyser, dans une démarche prospective, les besoins des entreprises en matière d'offre foncière et immobilière.

Cette étude réalisée par Argo&Siloe (Lyon) en deux phases (2016-début 2017), a permis d'identifier et de prioriser les opérations d'extension ou de requalification des parcs d'activités du territoire et de juger de l'opportunité de création de nouveaux sites d'accueil à destination des entreprises.

Cette étude a notamment permis d'identifier des attentes des industriels autour de la :

- Requalification des parcs d'activités, pour optimiser les accès à la zone et retraiter les signalétiques ;
- Mise en œuvre de programmes immobiliers d'entreprises de type ateliers,
- Démarche marketing à appuyer pour « Venir travailler à Limoges... »
- Nécessité de créer des quartiers économiques proposant de la cohérence en termes d'activités

Validé par le SCOT, il sert de base à la définition du schéma d'accueil des parcs d'activité dont les premiers éléments confortent les programmes inscrits dans le présent contrat, notamment les hôtels d'entreprises et le tiers lieu. La Communauté de communes ELAN vient par ailleurs, d'entreprendre la réalisation d'un schéma d'accueil d'activités économiques à l'échelle de son territoire afin d'assurer la qualification, la structuration et le développement de son offre économique territoriale et de la rendre ainsi plus attractive et compétitive. Dans ce cadre, plusieurs aspects sont étudiés, notamment les besoins en termes d'accueil d'entreprises et de mobilité.

En parallèle, la Communauté Urbaine Limoges Métropole a conclu avec l'EPF une convention cadre afin de conduire sur le long terme une politique foncière active sur le territoire communautaire. Il s'agit de répondre aux objectifs d'optimisation de l'utilisation du foncier et de la résorption des friches industrielles.

Cette dynamique globale confirme notre volonté d'affirmer notre identité industrielle, de définir une stratégie de marketing territorial lisible qui l'accompagne mais également de proposer une offre immobilière adaptée aux besoins des entreprises industrielles sur Limoges Métropole et ELAN.

Elle s'est déjà traduite opérationnellement par :

- La mise en œuvre d'une ingénierie dédiée à la signalétique des parcs, qui mène également à une démarche spécifique autour de la zone désormais dénommée Limoges Ester-Arsenal (qui héberge notamment Texelis, Cogemacoustic, Arquus, Innodex) autour de plusieurs leviers.
- La création d'une plateforme immobilière avec la CCI de Limoges et l'ensemble des agences immobilières du territoire pour identifier et promouvoir les opportunités à destination des porteurs de projets, laquelle sera présentée en décembre 2019, à l'occasion du Salon professionnel SIMI, à Paris.

De même, la Communauté de Communes ELAN propose un service gratuit de recensement de l'offre immobilière et foncière économique en vue de promouvoir les opportunités d'installations économiques à saisir sur son territoire et de faciliter la mise en relation avec de futurs acquéreurs, acquéreuses ou locataires. La Communauté de Communes n'intervient pas dans la négociation commerciale et ne se substitue pas aux agences immobilières et offices notariaux. Les offres publiées sont communiquées par et sous la responsabilité des propriétaires ou des organismes chargés de leur commercialisation.

- La création d'une ressource humaine dédiée au marketing territorial et la participation à l'organisation d'actions de promotion de l'industrie comme le 1^{er} Tour de France de l'Innovation dans les Territoires d'Industrie organisé par l'AVRUL le 3 octobre 2019,
- La volonté de requalifier les entrées de ville, en particulier celle des Casseaux, avec d'un projet totem autour d'un savoir-faire manufacturier identitaire, la céramique et les arts du feu,

- La volonté de renforcer l'ancrage et le développement de l'aéroport par la mise en place d'une liaison directe en bus entre l'aéroport de Limoges-Bellegarde et la gare de Limoges Bénédictins. Une étude de faisabilité est en cours auprès de la STCLM,
- Le lancement d'une étude sur les nouvelles formes de mobilité, en vue de créer un Living Lab (qui complètera les travaux conduits par la société de transports de Limoges Métropole) et de développer des expérimentations sur le territoire. Dans ce cadre, une délégation a étudié en septembre 2019 les bonnes pratiques développées au Québec afin d'envisager leur déploiement,
- L'aménagement d'une voie verte sur l'avenue Benoit Frachon qui dessert ESTER Technopole
- La mise en place de dispositifs d'aides destinés notamment aux entreprises industrielles afin de leur permettre de s'installer (aide à l'immobilier) ou de développer leurs activités (accès au numérique THD par la fibre optique).

4.2 Le continuum formation initiale et continue au service de l'industrie

La Communauté Urbaine accompagne la définition de la stratégie immobilière de l'Université de Limoges qui vise à créer 4 quartiers d'innovation thématiques autour de la recherche, de la formation et de l'entrepreneuriat ainsi que trois projets structurants :

- Sur Marcland : OMEGA Health, site sur lequel Limoges Métropole porte un projet d'aménagement urbain très ambitieux qui se caractérise notamment par la desserte en transports en commun (Bus à Haut Niveau de Services – BHNS). En accord avec l'Université et le CHU, Limoges Métropole souhaite enrichir le projet OMEGA HEALTH, et favoriser l'accueil d'entreprises du domaine de la santé humaine, animale, et végétale dans un environnement adapté à une activité industrielle.
- Sur ESTER : INSA, projet soutenu officiellement par Limoges Métropole (courrier en date du 4 juillet 2019) et PHINOA, dont la première concrétisation est le Centre de ressource pour le traitement de surface, qui accueillera la plateforme SAFIR et le CITRA. Ce projet, sous maîtrise d'ouvrage Limoges Métropole (délibération du 26 septembre 2019) va connaître un début d'exécution dès 2019.

Par ailleurs, la consolidation du capital humain étant un des défis majeurs du Territoire d'industrie Limoges - ELAN, l'accueil du nouveau centre de formation de l'UIMM est déterminant pour développer la performance et la compétitivité des entreprises. Cette Fabrique vise à maintenir le niveau de compétences dans les métiers industriels et surtout à anticiper les mutations et les nouveaux métiers. Pour soutenir cette initiative structurante pour ses entreprises, Limoges Métropole étudie actuellement des offres foncières sur ESTER, afin que le centre soit au cœur d'un écosystème performant et qui irrigue l'ensemble du Territoire d'Industrie.

Cette politique s'appuie sur l'accompagnement d'une diffusion de la Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI) auprès du jeune public, afin de faire découvrir les opportunités de l'industrie. En ce sens, Limoges Métropole soutient depuis 2019 l'association Recreasciences et souhaite l'associer étroitement au projet de Cité Industrielle de la Céramique et des Arts du Feu.

4.3 Le développement des entreprises par l'innovation

Devant le besoin d'innover en permanence, le territoire d'industrie souhaite se différencier par sa capacité à fédérer ses acteurs et initier une démarche collective. S'appuyant sur ses ressources (laboratoires, entreprises, technopole ESTER, filières d'excellence, ...), ses compétences propres, et ses habitants. Elle doit donc se doter d'un cadre pour donner un sens à son action. Par délibération du 15 mars 2018, Limoges Métropole a adopté une convention de partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Ainsi,

la communauté urbaine a répondu aux objectifs de l'orientation 4 du SRDEII qui visent à accélérer le développement des territoires par l'innovation. Dans ce cadre, plusieurs ambitions avaient été ciblées parmi lesquelles, par exemple, le soutien à la création et au développement d'activités innovantes en lien avec ses filières d'excellence (matériaux céramiques, électronique/hyperfréquence, eau), ou la mise en œuvre du programme French Tech.

Dans le prolongement de cette démarche, Limoges Métropole, a validé, le 23 mai 2019, le principe de définir une stratégie d'innovation territoriale fédératrice qui mobilise les acteurs du territoire et qui permette d'ancrer la dynamique d'innovation dans la durée.

Elle permettra d'encadrer dès 2020, le soutien des programmes de soutien à l'enseignement supérieur recherche, mais également de développer des programmes d'innovation en lien avec ses compétences (déchets transports, eau, ...) et avec les industriels et les citoyens.

De même, ESTER se positionne désormais comme un acteur majeur de l'accueil et de l'accompagnement des projets de création ou de développement d'entreprises. Dès lors, le territoire a souhaité créer et mettre en œuvre un accompagnement individuel et personnalisé. Chaque porteur de projet innovant, disposera dès 2020 d'un référent professionnel dont une des missions sera de travailler sur le parcours immobilier de l'entreprise, de l'incubation, jusqu'à son implantation durable sur le territoire, en passant par son accueil dans un hôtel d'entreprises industrielles.

4.4 La transition énergétique et le développement des productions locales

Pour répondre à ces enjeux, Limoges Métropole et ELAN élaborent leur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), depuis 2017 pour l'un et depuis 2018 pour l'autre.

Dans ce cadre, et notamment dans un souci d'offrir une réponse adaptée aux besoins de mobilité des salariés, Limoges Métropole a lancé un projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), tout électrique et en site propre. L'objectif est notamment de renforcer l'attractivité urbaine, économique et environnementale du territoire. Plus globalement, cela suppose pour le territoire de s'inscrire dans une réflexion autour des nouvelles formes de mobilité, pour laquelle un projet de living lab est à l'étude.

De plus, le développement des énergies renouvelables (EnR) constitue un enjeu déterminant du PCAET. C'est la raison laquelle, Limoges Métropole poursuit son engagement dans une dynamique d'Ecologie Industrielle Territoriale.

De même, la Communauté Urbaine porte un programme alimentaire territorial qui regroupe l'ensemble des initiatives locales visant à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs. A l'occasion du renouvellement de son programme d'actions (2020-2022), le Programme Alimentaire Territorial (PAT) sera élargi en termes de périmètre à ELAN et en termes de thématiques cibles pour prendre en compte la dimension industrielle.

ELAN a initié, dès 2009, une plateforme de production de compost à partir de déchets organiques et de cendres issues de réseaux de chaleur, labellisée Pôle d'Excellence Rurale par l'Etat, sur la zone d'activité Occitania à Bessines-sur-Gartempe. Ce projet a été développé en partenariat avec SEDE Environnement, aujourd'hui propriétaire de la plateforme.

Parallèlement, la Communauté de communes réétudie la faisabilité de création d'un méthaniseur sur un terrain jouxtant les zones d'activités Occitania, Trifoulet et La Croix du Breuil à Bessines sur Gartempe. Ce projet a fait l'objet d'une étude préalable, réalisée en 2014, qui a confirmé sa viabilité. Le foncier ayant été identifié, ce projet peut désormais être relancé.

Article 1. Objet du contrat

Les signataires s'accordent sur des interventions coordonnées pour conforter efficacement et durablement les ambitions de reconquête industrielle et de développement du Territoire d'industrie Limoges Métropole ELAN

Le présent contrat (« le **contrat** ») a pour objet de décrire l'intention des parties de s'inscrire dans cette démarche et précise leurs engagements réciproques.

Il définit les modalités de mise en œuvre de leurs interventions, le plan d'actions concerté pour la mise en œuvre du projet de territoire, ainsi que les modalités de pilotage et de suivi de la démarche.

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent collectivement pour la réussite du contrat :

La **Région Nouvelle-Aquitaine**, chargée du pilotage de l'initiative Territoires d'industrie à l'échelle régionale, assure le déploiement de ses politiques régionales en matière de développement économique, de formation professionnelle initiale et continue, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du Territoire d'industrie, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier. Elle anime la démarche sur son périmètre régional.

La Région Nouvelle-Aquitaine mène une politique ambitieuse afin de conforter et d'améliorer la performance et compétitivité de son tissu industriel et de positionner la Nouvelle-Aquitaine sur les filières et technologies d'avenir. Elle est à l'origine de l'accompagnement des entreprises vers l'« Usine du Futur » depuis 1998. La performance industrielle et le développement endogène des territoires constituent deux piliers du Schéma régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté en 2016.

La Région Nouvelle-Aquitaine accompagne ainsi le développement du potentiel de recherche régional dans un objectif d'excellence et d'appui aux enjeux d'innovation du tissu industriel d'anticipation des mutations technologiques, sociétales et environnementales et d'accompagnement des opportunités économiques. Elle soutient directement les projets de R&D et d'innovation au sein des entreprises, dans un objectif de différenciation et de valeur ajoutée.

La Région Nouvelle-Aquitaine considère par ailleurs que les dynamiques collectives (filières ou transfilières) sont essentielles aux réussites individuelles des industriels et des territoires. Ces approches organisant des solidarités et des chaînes de valeur plus intégrées contribuent à la convergence des collaborations que la Région engage avec les territoires et des leaders économiques.

La politique contractuelle territoriale de la Région Nouvelle-Aquitaine contribue par ailleurs au déploiement du SRDEII, avec une attention particulière portée au retournement économique des territoires les plus fragiles. En tant que pilote du dispositif « Territoires d'industrie », la Région recherchera la meilleure articulation avec sa politique contractuelle.

L'**État** s'engage à cibler et à apporter une réponse coordonnée et adaptée de son action et celle de ses opérateurs en faveur du Territoire d'industrie, à assurer la mise en œuvre territoriale des 17 engagements nationaux annoncés par le Premier ministre et des engagements complémentaires ultérieurs, à désigner au sein de ses services un référent chargé d'assurer le

suivi de la démarche, la mobilisation des services et des opérateurs de l'État sollicités sur les projets de territoires en cohérence avec les politiques de développement industriel nationale et territoriale ;

Les **intercommunalités** assurent le pilotage et l'animation de proximité de la démarche en lien avec les industriels. Elles définissent leurs enjeux du territoire, leurs ambitions et priorités ; mobilisent les moyens nécessaires pour co-construire un projet de Territoire d'industrie et assurer un pilotage local réactif ; s'engagent à soutenir les actions issues des orientations stratégiques du contrat. Elles désignent un représentant chargé conjointement avec un industriel d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;

Les **Industriels** ont participé à l'élaboration du diagnostic du Territoire d'industrie et ont co-construits les actions proposées. Les représentants sont chargés de participer conjointement avec des élus pour animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;

Les **opérateurs publics et autres partenaires signataires** s'engagent à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projets et d'actions qui seront soumises par les collectivités ; à étudier, en tant que de besoin, l'adaptation de leurs modes d'intervention, dans le respect des principes en vigueur, pour accompagner au mieux les actions identifiées dans le projet du Territoire d'industrie ; à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées ;

Article 3. Modalités de gouvernance et de pilotage local du projet

Pour assurer le pilotage efficace du projet, les partenaires s'engagent à mettre en œuvre une organisation coordonnée s'appuyant sur :

- Une instance locale chargée du pilotage et du suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet et du contrat, composée du Vice-Président Economie de chaque EPCI, et de 6 représentants industriels ;
 - o Pour ELAN – :
 - Monsieur Alain AUZEMERY, Vice-Président de la Communauté de communes ELAN
 - Monsieur Régis MATHIEU, Orano - Directeur de l'établissement de Bessines
 - Monsieur Mickael TILLY, Directeur général de ElringKlinger Meillor SAS
 - Monsieur Christian FAVETTO, Directeur général de Freudenberg Joints Plats SAS
 - o Pour Limoges Métropole :
 - Monsieur Gaston CHASSAIN Vice-Président de Limoges Métropole en charge de l'Economie
 - Monsieur Charles Antoine de BARBUAT – PDG de Texelis
 - Monsieur Laurent AUROY, Président de la SAS ProtoTIG,
 - Monsieur Charles BERNARDAUD, Directeur du Développement de la SA à Directoire Bernardaud
 - Monsieur Marc HERVE, Head of Sales PrC - Western Europe - Oerlikon Balzers,
- des chefs de projet chargés de coordonner et d'appuyer les partenaires pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du présent contrat :
 - o Pour ELAN : Delphine LATHIERE, Responsable du Pôle Développement économique Contractualisation – Fonds européens

- Pour Limoges Métropole : Fanny DUBAN, Directrice Développement Economique
- une équipe projet composée des référents des pôles compétents des EPCI

Ils s'accordent sur :

- des modes de collaboration entre les services des intercommunalités;
- la fréquence des réunions de l'instance locale et l'établissement de leur ordre du jour ;
- le suivi de la mise en œuvre des engagements et le lien avec le comité de pilotage régional ;
- les moyens et étapes prévues pour la communication du projet et le suivi de la démarche par la population et les autres acteurs du territoire.

Article 4. Plan d'actions

Le Territoire d'Industrie Limoges Métropole Elan propose de co-construire plusieurs actions avec la Région, l'Etat et les opérateurs en lien avec les 4 objectifs stratégiques cités ci-dessus, et en cohérence avec les axes « Innover, Recruter, Attirer, Simplifier ».

- **Promouvoir et développer une identité industrielle forte au service de l'attractivité du territoire et du développement local :**
 - Cité de la Céramique industrielle et des Arts du Feu
 - Mobilité au bénéfice des entreprises industrielles
 - Centre de ressources pour le traitement de surface
- **Favoriser le continuum formation initiale et continue/ Industrie :**
 - Fabrique de l'Industrie – AGIL
 - Portail mutualisé demande et offre de stagiaires
- **Apporter une meilleure visibilité à l'emploi industriel et attirer des talents**
 - Stratégie de marketing territorial : « Limoges Métropole –Elan : Territoires de réussite industrielle »
- **Attirer des entreprises, les maintenir et les développer :**
 - **Attirer des entreprises grâce à une offre de recherche et de transfert accessible et mobilisable et à un environnement d'accueil adapté : Il s'agit d'une fiche unique regroupant 5 sous actions :**
 - Hôtel d'entreprises industrielles innovantes (ESTER) "incubateur de PME industrielles"
 - Hôtel d'entreprises sur la zone d'activité du Trifoulet à Bessines-sur-Gartempe
 - Pôle d'affaires intégrant un tiers lieu sur le site de Muret à Ambazac
 - Qualification de l'accueil d'entreprises
 - **Soutenir le développement d'une industrie durable**
 - Ecologie Industrielle Territoriale

Le plan d'actions est décliné autour des axes structurants pour le territoire d'industrie. Il est présenté sous forme de tableau annexé au contrat.

Chaque action fera l'objet d'une instruction par l'ensemble des partenaires et des opérateurs publics concernés et signataires du présent contrat. Chaque action devra faire l'objet d'une instruction propre à chaque partenaire et opérateur qui interviendra sous réserve de l'éligibilité à ses dispositifs, de l'accord de ses instances délibératives et de ses disponibilités d'enveloppe.

Le plan d'actions est segmenté en deux catégories :

- Des **actions structurantes**, pour lesquelles l'éligibilité à des dispositifs de soutien a été validée et sur lesquelles une part substantielle des financements a pu être sécurisée par l'engagement de financeurs
- Des **actions en amorçage**, pour lesquelles le travail d'éligibilité et de précision des financements reste à effectuer

Parmi l'ensemble de ces actions, les signataires du présent contrat souhaitent tout particulièrement mettre en valeur les actions suivantes :

Actions structurantes		
Intitulé de la fiche action	Numéro de l'action	Financement régional (oui-non)
AXE 1 RECRUTER		
Fabrique de l'Industrie – AGIL	FA3	OUI
Portail mutualisé demande et offre de stagiaires	FA4	OUI
AXE 2 ATTIRER		
Cité de la Céramique industrielle et des Arts du Feu	FA1	OUI
Mobilité au bénéfice des entreprises industrielles	FA2.1	OUI
Expérimenter la mobilité hydrogène sur le territoire	FA2.2	OUI
Stratégie de marketing territorial : « Limoges Métropole –Elan : Territoires des réussites industrielles »	FA5.1	OUI
Hôtel d'entreprises industrielles innovantes (ESTER) "incubateur de PME industrielles"	FA6.1	OUI
Hôtel d'entreprises sur la zone d'activité du Trifoulet à Bessines-sur-Gartempe	FA6.2	OUI
Création d'un pôle d'affaires intégrant un tiers-lieu sur le site de Muret à Ambazac	FA6.3	OUI
AXE 3 INNOVER		
Centre de ressources pour le traitement de surface	FA7	OUI
Ecologie Industrielle Territoriale	FA8	OUI

Par ailleurs, l'instance locale de pilotage a validé le principe de poursuivre l'ingénierie de nouvelles fiches actions qu'elle a d'ores et déjà identifiées, mais qui ne sont pas encore matures. Celles-ci seront soumises au Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, à l'Etat et aux opérateurs publics, conformément aux dispositions de l'article 5.

Actions en amorçage		
Intitulé de la fiche action	Numéro de l'action	Observations Région
AXE 1 RECRUTER		
Déploiement de la plateforme de formation PYLA (Centre de formation optique et laser du Pôle de compétitivité Route des Lasers) sur Limoges Métropole ELAN	FA10	
Création d'une offre de formation et de maintenance sur le site de l'aéroport	FA11	Contribution annuelle régionale au SMALB d'un montant de 3,1M€

AXE 2 ATTIRER		
Faciliter les transactions entre le Royaume Uni et le Territoire d'Industrie dans le cadre du Club régional des ETI	FA5.2	Action à construire dans le cadre du Club des ETI
Qualification de l'accueil d'entreprises	FA6.4	
Création d'un Biopark sur le site Marcland dans le prolongement du projet OMEGA HEALTH	FA6.5	
Déploiement du Centre régional d'innovation en Silver Economie sur le territoire d'industrie	FA6.6	
AXE 3 INNOVER		
Soutenir le développement des productions locales : ☐ Développer un Programme Alimentaire Territorial (PAT) élargi en termes de périmètre à ELAN en s'appuyant sur le PAT existant de Limoges Métropole, mais également en termes de thématiques pour prendre en compte la dimension industrielle ☐ Projets de gestion des déchets industriels des IAA par méthanisation en particulier	FA9	
Projet d'accélérateur territorial à destination des entreprises innovantes en complément des initiatives existantes	FA6.7	

Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général du contrat

Le présent contrat est établi pour une durée de 3 ans.

Hormis l'expression des enjeux et des ambitions, il est conçu sur la base d'actions concrètes qui en sont les éléments constitutifs essentiels. Il peut ainsi évoluer de manière itérative ou progressive permettant d'initier la contractualisation par les actions les plus mûres puis de l'enrichir par amendements, avenants ou annexes avec de nouvelles actions pour qu'il couvre l'entièreté du Territoire d'industrie concerné et des priorités identifiées.

Toute évolution de l'économie générale du contrat sera soumise à approbation préalable des signataires. De même une telle évolution ou l'évolution d'une action structurante ou qui a des conséquences sur d'autres actions pourra nécessiter une validation du comité de pilotage régional.

Autant que de besoin, les signataires se rapprocheront en vue de la contractualisation de nouvelles actions concernant une ou plusieurs intercommunalités.

Les signataires peuvent proposer l'ajout ou la modification d'une action. Après analyse de la proposition, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les signataires concernés s'engageront réciproquement par la signature d'un avenant au présent contrat modifiant le tableau des actions.

La suppression d'une action peut aussi être proposée et validée dans les mêmes conditions.

La durée du contrat pourra être prorogée par accord des parties.

Article 6. Suivi et évaluation

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement et transmis au comité de pilotage régional. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacune des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de sa mise en œuvre, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagées, est présenté et transmis au comité de pilotage régional.

Le comité de pilotage régional pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement et le cas échéant une évaluation intermédiaire.

Cette évaluation intermédiaire et finale s'inscrira dans le cadre d'une grille d'analyse et d'indicateurs qui sera mise à disposition par les partenaires nationaux.

Article 7. Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de XXX.

Fait à XXX le XX XX 2019, en 8 exemplaires

La Communauté Urbaine Limoges Métropole	La Communauté de communes ELAN
La Région Nouvelle-Aquitaine	L'État
La Banque des territoires, groupe Caisse des Dépôts et Consignations	BPI France
Pôle emploi	Business France

Annexe :

- Tableau des actions

